



**S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS**

Monsieur Edouard PHILIPPE  
Premier Ministre  
55 rue de Varenne  
75007 PARIS

Paris, le 15 mai 2018

Objet : COG AT-MP et prévention

Monsieur le Premier Ministre,

Les partenaires sociaux de la branche des accidents du travail et des maladies professionnelles vous ont interpellé concernant les arbitrages de la future Convention d'objectif et de gestion 2018-2022.

Les orientations proposées dans cette Convention d'objectif et de gestion s'inscrivent pleinement dans l'ambition du Plan Santé au Travail n°3 de faire de la prévention primaire une priorité, de développer l'action sur l'amplification et l'appropriation opérationnelle de la culture de prévention des risques au travail, à tous niveaux et par tous.

Cela conduit la branche AT-MP à d'avantage accompagner les entreprises et les branches professionnelles dans leur démarche de préservation de la santé au travail et de prévention de la désinsertion professionnelle, en s'appuyant sur le réseau partagé des CARSAT et des CPAM ainsi qu'avec l'INRS. Cela doit également conduire à renforcer les outils d'incitation et d'appui mis à leur disposition.

Par ailleurs, les orientations prévues, en lien avec l'assurance maladie, pour mieux accompagner les victimes dans leur démarche de reconnaissance et de maintien dans l'emploi doivent concourir à faire baisser la sous-déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles et le transfert de leur coût sur les dépenses de la branche maladie.



La prévention des risques pour la santé au travail est un facteur de performance avéré pour les entreprises et l'économie. C'est un investissement et pas une dépense. L'action continue de la branche avec les autres acteurs de la prévention a produit des résultats, mais le niveau de sinistralité reste élevé. Il y a besoin d'amplifier l'action de la branche dans ce domaine. Pour la CFDT, la branche des accidents du travail et des maladies professionnelles a les moyens de plus investir dans cette prévention. A titre de comparaison, une étude d'Eurogip montre que la France investit pour la prévention 2,67% de ses dépenses en santé au travail contre 7,24% pour l'Allemagne.

Pour la CFDT, l'amélioration des comptes de la branche lui permet de retrouver des marges d'autonomie pour déterminer ses besoins (investissement et fonctionnement) et assurer ses ambitions. Cela doit se traduire par l'affectation d'une partie des excédents de la branche ATMP à un investissement significatif pour la prévention en abondant le Fonds national de prévention des accidents de travail (FNPAT) dans une logique pluriannuelle.

Nous en appelons à votre arbitrage sur ce dossier dont dépendra la réussite de notre ambition en matière de prévention.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de notre haute considération.



Laurent Berger  
Secrétaire général